

Urbanisme - Plœuc- L'Hermitage

Mise à jour le 15 octobre
2020

Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur

La commune est couverte par un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22 avril 2021 et opposable à compter du 30 avril 2021.

Les documents sont consultables en mairie, ou sur le

[🔗 Géoportail de l'urbanisme \(https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/\)](https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/)

Les procédures en cours

Pas de procédures en cours

Instauration du Droit de Préemption Urbain

Par délibération en date du 22 avril 2021, le conseil d'agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération a soumis au droit de préemption urbain toutes les zones U (urbaines) et AU (à urbaniser) de la commune.

Déclaration préalable pour les clôtures

Par délibération en date du 22 avril 2021, le conseil d'agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal de Ploeuc l'Hermitage, sauf ceux nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

